

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2021-45

Date de la convocation : 02/06/21

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 21

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION BAIRON NAUTIC CLUB**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des subventions ;

Vu la proposition remise par la commission Sport - culture lors de sa séance du 17/05/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association BAIRON NAUTIC CLUB une subvention dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Acquisition de matériel pour les activités 2021 au lac de Bairon

Coût du projet : 5 700,00 €

Taux de subvention : 17.5%

Montant de la subvention forfaitaire : 997.50 € arrondis à **1 000 €**

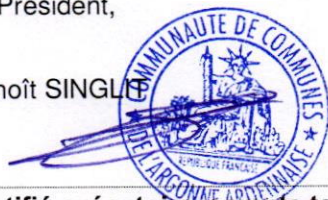
80 % de la subvention versée à la notification de la présente décision et le solde sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, accompagné d'un RIB, avant le 30/11/2021.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

15 JUIN 2021

15 JUIN 2021